

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1026

30 avril 2013

### SOMMAIRE

<b>360 V S.A.</b> .....	<b>49210</b>	<b>FVVP S.A.</b> .....	<b>49206</b>
<b>After Disaster Techniques S.A.</b> .....	<b>49204</b>	<b>Gaudan S.A.</b> .....	<b>49206</b>
<b>ALT Luxembourg Limited</b> .....	<b>49236</b>	<b>Geminus Bis S.A.</b> .....	<b>49203</b>
<b>AmTrust Re Alpha</b> .....	<b>49207</b>	<b>GoldVue Acquisition S.à r.l.</b> .....	<b>49244</b>
<b>Anemoi International Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>49205</b>	<b>Goya Airports S.à r.l.</b> .....	<b>49203</b>
<b>ANNA Real Estate 5 S.à r.l.</b> .....	<b>49203</b>	<b>Heco New Invest S.A.</b> .....	<b>49228</b>
<b>ANNA Real Estate 6 S.à r.l.</b> .....	<b>49204</b>	<b>Hike Securities S.A.</b> .....	<b>49238</b>
<b>ANNA Real Estate 7 S.à r.l.</b> .....	<b>49205</b>	<b>Hôtel Bel Air S.A.</b> .....	<b>49202</b>
<b>Antarès Capital</b> .....	<b>49207</b>	<b>H.T.E. Participations S.A.</b> .....	<b>49241</b>
<b>Apydos Labs S.à r.l.</b> .....	<b>49232</b>	<b>ICGSLuxhold S.à r.l.</b> .....	<b>49202</b>
<b>Aureal S.A.</b> .....	<b>49243</b>	<b>Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A.</b> .....	<b>49202</b>
<b>AviaRent Capital Management</b> .....	<b>49205</b>	<b>Incentive Events S. à r.l.</b> .....	<b>49239</b>
<b>Bertes S.A.</b> .....	<b>49204</b>	<b>ING Luxembourg</b> .....	<b>49242</b>
<b>B.O. Concept S.à r.l.</b> .....	<b>49205</b>	<b>Inter-Solar S.à r.l.</b> .....	<b>49202</b>
<b>Café Chez Rosa S.à r.l.</b> .....	<b>49214</b>	<b>Lux 2 Starlight USD S.à r.l.</b> .....	<b>49203</b>
<b>Canadian Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>49234</b>	<b>MCS Global S.à r.l.</b> .....	<b>49230</b>
<b>Cidron Liberty Systems S.à r.l.</b> .....	<b>49207</b>	<b>Morgan Stanley Liquidity Funds</b> .....	<b>49246</b>
<b>Cidron Triangle S.à r.l.</b> .....	<b>49207</b>	<b>Ninolac International S.A.</b> .....	<b>49247</b>
<b>Clayton, Dubilier &amp; Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>49221</b>	<b>Piscine Parc Hosingen S.à r.l.</b> .....	<b>49223</b>
<b>Clayton, Dubilier &amp; Rice Fund VII (Credit) Lux S.à r.l.</b> .....	<b>49219</b>	<b>Technoconsult2 S.A.</b> .....	<b>49206</b>
<b>Columbus Monaco S.A.</b> .....	<b>49225</b>	<b>Traditrade Holding S.A.</b> .....	<b>49209</b>
<b>Courreges Luxembourg</b> .....	<b>49212</b>	<b>VHC Capital Management S.A.</b> .....	<b>49206</b>
<b>Ednarts Investments S.à r.l.</b> .....	<b>49216</b>	<b>WP Roaming IV S. à r.l.</b> .....	<b>49204</b>

**Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 89.167.

---

**AUSZUG**

In der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 7. November 2012 wurden folgende Beschlüsse gefasst.

- Rainer Eichholz, Dipl.-Ingenieur, Lessingstrasse 16, D-59423 Unna scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat aus

- Herr Dr. Christoph Husmann, Schiefenberg 34, D-45239 Essen wird als neues Verwaltungsratsmitglied bestimmt. Sein Mandat endet mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxembourg, den 18. März 2013.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2013036352/15.

(130044727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Inter-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.101.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2013 que le mandat du gérant unique de la Société a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de la Société devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Georges GUDENBURG, gérant unique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036347/14.

(130044869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Hôtel Bel Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6409 Echternach, 1, route de Berdorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.550.

A partir du 15 janvier 2013, Monsieur Mustapha Achlouji a cessé ses activités au sein de la société, et n'assume plus aucune fonction au sein de la société.

Tous ses droits et pouvoirs de signature ont pris fin le 15 janvier 2013

Echternach, le 15 mars 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013036345/13.

(130044654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 516.775,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel van Krimpen

*Manager*

Référence de publication: 2013036350/12.

(130044422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Goya Airports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.018.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Goya Airports S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013036323/12.

(130044647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Geminus Bis S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 111.064.

*Auszug aus dem Protokoll der Sitzung der Vorstandsmitglieder am 04.03.2013:*

- Aufnahme von Herrn Tim Koevenig durch Kooptation, Geschäftsadresse Mainzer Landstrasse 178-190, 60327 Frankfurt, Deutschland, als zusätzliches Vorstandsmitglied begrenzt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. März 2013.

Référence de publication: 2013036307/13.

(130044697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**ANNA Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.649.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Anna Real Estate 5 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2013037389/14.

(130046230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Lux 2 Starlight USD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 175.172.

*Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 Mars 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mars 2013 que:

- Madame Peggy Murphy, employée privée, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2013.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013036395/15.

(130044970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**After Disaster Techniques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 161.780.

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs et du commissaire aux comptes, Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Philippe PATY, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A., ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

After Disaster Techniques S.A.

Référence de publication: 2013037343/12.

(130046268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.750.800,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 109.441.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013037289/13.

(130045709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

---

**ANNA Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Anna Real Estate 6 S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2013037390/14.

(130046227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Bertes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 55.683.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2013*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Référence de publication: 2013037428/15.

(130046204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Anemol International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ANEMOI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013037383/12.

(130046467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**AviaRent Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.519.

Die außerordentliche Generalversammlung, des 13. März 2013 beschließt, dass fortan Frau Susan WINTER, geboren am 10.09.1982 in D-Erfurt, wohnhaft in 43, Gutzkowstrasse, in D-60594 Frankfurt am Main, die alleinige Unterschrift für die laufende Tätigkeit bekommt.

Luxembourg, den 13 März 2013.

Herr Dan-David GOLLA

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2013037365/13.

(130046435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**ANNA Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Anna Real Estate 7 S.à r.l.

Gérald Welvaert

*Gérant B*

Référence de publication: 2013037391/14.

(130046216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**B.O. Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 173.330.

EXTRAIT

En date du 19 mars 2013, les associés ont décidés de nommer pour une durée indéterminée, un gérant service maintenance de la société B.O. CONCEPT Sarl, Monsieur Marie Antoine LANFROY, salarié, né le 16 octobre 1948 à B-Villiers-devant - Orval et demeurant à B-6700 Arlon, route de Bastogne, 3, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 19 mars 2013.

Stéphane OSORIO / Laurent BERNA

*Associé / Associé*

Référence de publication: 2013037404/15.

(130045939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

---

**Technoconsult2 S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-4621 Differdange, 10, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 141.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. A la première version déposée le 25 février 2013, avec la référence L130033054 sera ajoutée la version corrigée en annexe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037228/12.

(130045472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**VHC Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 25, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 51.545.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013037262/13.

(130045357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**Gaudan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 63.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013036328/10.

(130044512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**FVVP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5978 Itzig, 13, rue Abbé Nicolas Weyrich.

R.C.S. Luxembourg B 132.465.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 15 mars 2013*

1. L'Assemblée décide de renouveler, pour une nouvelle période de six ans, les mandats d'administrateur de Monsieur Franck PROVOST (Président du Conseil d'Administration), de Madame Nathalie DUCHAUSSOY et de Madame Marianne REPLINGER.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat de commissaire aux comptes de la société HOPARGEST S.A.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013036303/19.

(130044723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Cidron Liberty Systems S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 254.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 153.198.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036210/11.

(130044360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Cidron Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 139.505.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036213/11.

(130044351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**Antarès Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 160.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTARES CAPITAL

P-S. GUILLET / Ch. FRANCOIS

*Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2013036165/12.

(130044660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

---

**AmTrust Re Alpha, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 22.258.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AmTrust Re Alpha", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a deed enacted by Me Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg on 13 December 1984, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 13 dated 18 January 1985, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 22258, ("The Company").

The meeting was presided by Ms. Géraldine NUCERA, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Anne LAUER, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus have been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that: I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

To increase the corporate capital by an amount of twelve million United States Dollars of America (USD 12,000,000.-) from its present amount of eleven million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 11,500,000.-)

represented by five hundred ninety-eight (598) shares to twenty-three million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 23,500,000.-) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

1. Subscription and liberation.
2. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

II) The shareholder present, and the number of his shares are shown on an attendance list, which, signed "ne varietur" by the sole shareholder present, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The sole shareholder present acknowledges and confirms the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting increases the corporate capital by an amount of twelve million United States Dollars of America (USD 12,000,000.-) from its present amount of eleven million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 11,500,000.-) represented by five hundred ninety-eight (598) to twenty-three million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 23,500,000.-) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

#### *Second resolution*

It is stated that the full payment of the above realised increase of capital has been done by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of twelve million United States Dollars of America (USD 12,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

#### *Third resolution*

The general meeting decides consequently to amend Article 5 of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at twenty-third million five hundred thousand United States Dollars of America (USD 23,500,000.-) divided into five hundred ninety-eight (598) shares, without nominal value, fully paid in."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately four thousand two hundred seventy euros (4,270.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AmTrust Re Alpha», une société anonyme avec siège social à 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 13 du 18 janvier 1985, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 22258 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est sous la présidence de Mlle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Mme Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:



L'agenda de la réunion est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de douze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (12.000.000.- USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de onze millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.500.000.- USD) à vingt-trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (23.500.000.- USD) par augmentation du pair comptable.
2. Souscription et libération.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.
4. Divers.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de douze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (12.000.000.- USD) afin de porter le capital ainsi de son montant actuel de onze millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (11.500.000.- USD) à vingt-trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (23.500.000.- USD) sans émettre d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598) actions.

*Deuxième résolution*

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Actionnaire Unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de douze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (12.000.000.- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate.

*Troisième résolution*

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale décide modifier en conséquence l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (23.500.000.- USD) divisé en cinq cents quatre-vingt-dix-huit (598) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille deux cent soixante-dix euros (4.270,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, A. LAUER, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28/12/2012. Relation: LAC/2012/62892. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031514/115.

(130038659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Traditrade Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 48.281.

*Extract of the general meeting of shareholders held on march 12,2013*

The general meeting acknowledged that the mandates of two directors of the company, namely FAMONAS INDUSTRIES NV and INTEGRATED LOGISTICS MANAGEMENT BELGIUM BV expired by December 31,2012.

The general meeting resolved not to extend the mandates of FAMONAS INDUSTRIES NV and INTEGRATED LOGISTICS MANAGEMENT BELGIUM BV and decided to revoke them with immediate effect.

### Suit la traduction française

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 mars 2013

L'assemblée générale a pris connaissance que les mandats de deux administrateurs de la société FAMONAS INDUSTRIES NV et INTEGRATED LOGISTICS MANAGEMENT BELGIUM BV ont expirés en date du 31 décembre 2012.

L'assemblée générale a décidé de ne pas prolonger les mandats de FAMONAS INDUSTRIES NV et INTEGRATED LOGISTICS MANAGEMENT BELGIUM BV et a décidé de les révoquer avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRADITRADE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013036576/20.

(130044396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

### 360 V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 174.943.

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "360 V S.A.", (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro B174943, constituée aux termes d'un acte reçu le 5 février 2013, par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo PESSANO, employé, résident au Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pedro Miguel DA FONSECA GONÇALVES, employé, résident professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, employé, résident professionnellement au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à cette réunion. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social à concurrence d'un million neuf cent quarante-quatre mille euros (EUR 1.944.000,00) pour le porter de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 1.994.000,00) par la création et l'émission d'un million neuf cent quarante-quatre mille (1.944.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique moyennant un apport en nature de mille sept cent quatre-vingt-onze (1.791) actions représentant vingt-cinq virgule quatre-vingt-douze pourcent (25,92%) du capital social de la société VUPEN Security S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 672, rue du Mas de Verchant, 34000 Montpellier - France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 478 502 123.

- Lecture et acceptation du rapport du réviseur d'entreprises au sujet de l'apport autre qu'en numéraire.

- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 1.994.000,00) représenté par un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (1.994.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune».

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million neuf cent quarante-quatre mille euros (EUR 1.944.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 1.994.000,00) par la création et l'émission d'un million neuf cent quarante-quatre mille (1.944.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune,

jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique.

#### *Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes, 360 Capital One S.C.A. -SICAR, une société ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, l'actionnaire unique de la société,

ici représentée par Monsieur Judicael MOUNGUENGUY prénommé, en vertu d'une procuration datée du 26 février 2013,

laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a déclaré souscrire aux un million neuf cent quarante-quatre mille (1.944.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature de mille sept cent quatre-vingt-onze (1.791) actions représentant vingt-cinq virgule quatre-vingt-douze pourcent (25,92%) du capital social de la société VUPEN Security S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 672, rue du Mas de Verchant, F-34000 Montpellier - France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 478 502 123,

cet apport étant évalué à un montant de un million neuf cent quarante-quatre mille euros (EUR 1.944.000,00).

#### *Rapport du réviseur d'entreprises indépendant*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 26 février 2013 par le cabinet de révision dénommé Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Luxembourg, dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de un million neuf cent quarante-quatre (EUR 1.944.000,00) euros ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des un million neuf cent quarante-quatre (1.944.000) nouvelles actions de 360 V.S.A. d'une valeur nominale de EUR 1,00 à émettre en contrepartie."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 1.994.000,00) représenté par un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (1.994.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.»

#### *Clôture de l'assemblée*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.800 (deux mille huit cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, profession et adresse, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: G. PESSANO, P. M. DA FONSECA GONÇALVES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 février 2013. Relation: RED/2013/306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013031459/93.

(130038114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**Courreges Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.669.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1.- La société par actions simplifiée de droit français L.E.M. DIFFUSION, établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 40, rue François 1<sup>er</sup>, immatriculée au R.C.S. de Paris (France) sous le numéro 790 116 768;

2.- La société civile de droit français SUNNYSIDE PROPERTIES, établie et ayant son siège social à F-57140 Norroy-le-Veneur, 6, rue du Fort, immatriculée au R.C.S. de Metz (France) sous le numéro 508 305 950.

Toutes les deux sont ici représentées par Maître Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation de points de vente d'articles de confection, de parfums, de maroquinerie, de lunettes solaires, d'articles et accessoires de mode en général. Elle a également pour objet l'import, l'export et la vente en gros des mêmes articles.

Elle a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra enfin effectuer toutes opérations mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de COURREGES LUXEMBOURG.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- La société L.E.M. DIFFUSION, préqualifiée, quatre-vingt-cinq parts sociales, . . . . .	85
2.- La société SUNNYSIDE PROPERTIES, préqualifiée, quinze parts sociales, . . . . .	<u>15</u>
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 43, Grand-Rue.

2.- Sont nommés gérants de la société:

a) Monsieur Jacques BUNGERT, dirigeant de sociétés, né à Metz (France), le 17 mars 1966, demeurant à F-75016 Paris, 174, rue de la Pompe;

b) Monsieur Frédéric TORLOTING, dirigeant de sociétés, né à Strasbourg (France), le 27 novembre 1966, demeurant à F-75018 Paris, 24, avenue Junot.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christophe ANTINORI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2013. Relation GRE/2013/763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013032266/116.

(130039549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Café Chez Rosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 30, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.666.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Madame Marcia Isabel OLIVEIRA MARTINS, cabaretière, née à Vila Nova De Famalicao (Portugal) le 8 août 1981, demeurant à L-4622 Oberkorn, 31, rue Pierre Martin,

ici représentée par Monsieur Gérard LUSATTI, administrateur de société, né le 1<sup>er</sup> mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

2. Monsieur João Carlos VIEIRA DE SOUSA, maçon, né à Rio Caldo/Terras De Bouro (Portugal) le 18 juillet 1972, demeurant à L-4622 Oberkorn, 31, rue Pierre Martin,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ci-après dénommés collectivement les «Comparants».

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la petite restauration.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prendra la dénomination «CAFE CHEZ ROSA S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

1) Madame Marcia Isabel OLIVEIRA MARTINS, pré-qualifiée . . . . .	24 parts sociales
2) Monsieur João Carlos VIEIRA DE SOUSA, pré-qualifié . . . . .	76 parts sociales
TOTAL . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

#### *Avertissement*

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations (notamment, autorisation de commerce et autorisation de débit de boissons alcooliques) requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant unique de la Société et ce, pour une durée indéterminée: Madame Marcia Isabel OLIVEIRA MARTINS, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4599 Differdange, 30, rue J.F. Kennedy.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2013. Relation: MER/2013/442. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032230/135.

(130039424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

#### **Ednarts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.275.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, civil notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:



(1) Citadel Mainstay Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109283,

(2) Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162702,

the two appearing parties here represented by Maître Charles Heisbourg, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of two proxies under private seal given by the board of managers of the appearing parties on 19 December 2012

All aforementioned proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The above appearing parties are the shareholders of Ednarts Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 109275, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 November 2005, number 1269. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 19 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing parties, represented as stated above, representing the Company's entire share capital, request the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ten million euro (EUR 10,000,000) in order to bring it from its current amount of ten million twelve thousand five hundred euro (EUR 10,012,500) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) through the repurchase immediately followed by the cancellation of four hundred thousand (400,000) class B shares held by Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items on the agenda, the appearing parties, represented as stated above, representing the Company's entire share capital, require the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of ten million euro (EUR 10,000,000) in order to bring it from its current amount of ten million twelve thousand five hundred euro (EUR 10,012,500) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) through the repurchase immediately followed by the cancellation of four hundred thousand (400,000) class B shares held by Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., aforementioned.

As a result, the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is represented by five hundred (500) class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which are held by Citadel Mainstay Investments S.à r.l., aforementioned.

Further to such share capital reduction, the shareholders resolve that the amount resulting from the share capital reduction of ten million euro (EUR 10,000,000), equivalent to the aggregate nominal value of the cancelled class B shares, shall be allocated to Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., aforementioned.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend the Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred f (500) class A shares with a par value of twenty-five (25) euro per share."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder appearing signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg;

Ont comparu:

(1) Citadel Mainstay Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109283,

(2) Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162702,

les deux comparantes représentées ici par Maître Charles Heisbourg, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg,

En vertu de deux procurations sous seing privé données par le conseil de gérance des parties comparantes le 19 décembre 2012;

Les dites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés de Ednarts Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 109275 constituée suivant acte du notaire soussigné le 6 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 novembre 2005, numéro 1269. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 19 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour le l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix millions euros (EUR 10.000.000) pour réduire son montant actuel de dix millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 10.012.525) à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'annulation de quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe B détenues par Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associées décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) pour réduire son montant actuel de dix millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 10.012.525) à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'annulation de quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe B détenues par Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., susmentionnée.

Par conséquent, le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est représenté par cinq cent (500) parts sociales de classe B, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), détenues par Citadel Mainstay Investments S.à r.l., susmentionnée

Suite à la réduction de capital, les associés décident que le montant résultant de la réduction du capital social de dix millions euros (EUR 10.000.000), équivalent à la valeur totale nominale des parts sociales de classe B annulées, est alloué à Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., susmentionnée.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale.»

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Le présent acte ayant été lu au mandataire des comparantes prémentionné, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. HEISBOURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17850. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013032287/122.

(130039631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 852.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.155.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the 1<sup>st</sup> day of February, before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l., having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 145.154 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à r.l., having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 145.155 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 677 of March 28, 2009. The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 803 of April 15, 2009 (the Articles).

III. the Company's capital is set at eight hundred fifty-two thousand United States Dollars (USD 852,000.-), represented by eight hundred fifty-two thousand (852,000) shares in registered form having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

*Resolutions*

The Sole Shareholder has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company with full knowledge of the Articles and the financial situation of the Company;

(ii) acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

(iii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iv) as liquidator of the Company to declare that (i) the activity of the Company has ceased, (ii) except for administrative charges for liquidation purposes of the Company and debts vis-à-vis the Sole Shareholder, all the known debts have been paid, (iii) it distributes all the assets of the Company to the sole shareholder as liquidation proceeds and it resolves to irrevocably undertake to assume and settle any debts of the Company that are unknown or hidden at present and hence (iv) the Company's liquidation can be terminated without prejudice

(v) to approve the closing financial statements of the Company as at the date hereof;

(vi) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(vii) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.154 (l'Associé Unique);

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.155 (la Société);

II. La Société a été constituée le 24 février 2009 suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 677 le 28 mars 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 mars 2009 suivant acte reçu par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 803, le 15 avril 2009 (les Statuts).

III. Le capital social de la Société s'élève à huit cent cinquante-deux mille dollars américains (USD 852.000,-) divisé en huit cent cinquante-deux mille (852.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

### *Résolutions*

L'Associé Unique a décidé, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société en ayant parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

(ii) en tant qu'associé unique de la Société et bénéficiaire économique ultime de l'opération, de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

(iii) d'accorder entière décharge aux gérants de la Société pour leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée;

(iv) en tant que liquidateur de déclarer que (i) les activités de la Société ont cessé (ii) excepté les dettes administratives pour les besoins de la liquidation de la Société et les dettes vis-à-vis de l'Associé Unique, toutes les dettes connues ont été payées, (iii) il distribue tous les actifs de la Société à l'associé unique en tant que boni de liquidation et décide irrévocablement d'assumer et de régler toutes les dettes de la Société qui ne sont pas encore connues ou qui sont cachées à l'heure actuel et (iv) dès lors la liquidation de la Société peut être achevée sans préjudice;

(v) d'approuver les comptes sociaux de clôture de la Société à la date des présentes;

(vi) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée; et

(vii) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: EAC/2013/1721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032219/114.

(130039509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 170.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.154.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February, before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd, an exempted company organized and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under the number MC-207032 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l., having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 145.154 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 682 of March 30, 2009. The articles of association of the Company have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 803 of April 15, 2009 (the Articles).

III. the Company's capital is set at one hundred seventy thousand United States Dollars (USD 170,000.-), represented by one hundred seventy thousand (170,000) shares in registered form having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

*Resolutions*

The Sole Shareholder has decided, in its capacity as sole shareholder of the Company, to dissolve the Company with immediate effect; and

(i) to assume the role of liquidator of the Company with full knowledge of the Articles and the financial situation of the Company;

(ii) acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

(iii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

(iv) as liquidator of the Company to declare that (i) the activity of the Company has ceased, (ii) except for administrative charges for liquidation purposes of the Company and debts vis-à-vis the Sole Shareholder, all the known debts have been paid, (iii) it distributes all the assets of the Company to the sole shareholder as liquidation proceeds and it resolves to

irrevocably undertake to assume and settle any debts of the Company that are unknown or hidden at present and hence (iv) the Company's liquidation can be terminated without prejudice;

(v) to approve the closing financial statements of the Company as at the date hereof;

(vi) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

(vii) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company is estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

Clayton, Dubilier & Rice Fund VII Intermediate Holdco, Ltd, une société organisée et régie par le droit des Iles Cayman, dont le siège social est établi à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, les Iles Cayman, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-207032 (l'Associé Unique);

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Une copie de ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Clayton, Dubilier & Rice Fund VII (Credit) Lux Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.154 (la Société);

II. La Société a été constituée le 24 février 2009 suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 682 le 30 mars 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 16 mars 2009 suivant acte reçu par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 803, le 15 avril 2009 (les Statuts).

III. Le capital social de la Société s'élève à cent soixante-dix mille dollars américains (USD 170.000,-) divisé en cent soixante-dix mille (170.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

#### *Résolutions*

L'Associé Unique a décidé, en sa qualité d'associé unique de la Société, de dissoudre la Société avec effet immédiat; et

(i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société en ayant parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

(ii) en tant qu'associé unique de la Société et bénéficiaire économique ultime de l'opération, de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

(iii) d'accorder entière décharge aux gérants de la Société pour leur mandat respectif à compter de la date de leur nomination respective jusqu'à la date de la présente assemblée;

(iv) en tant que liquidateur de déclarer que (i) les activités de la Société ont cessé (ii) excepté les dettes administratives pour les besoins de la liquidation de la Société et les dettes vis-à-vis de l'Associé Unique, toutes les dettes connues ont été payées, (iii) il distribue tous les actifs de la Société à l'associé unique en tant que boni de liquidation et décide irrévocablement d'assumer et de régler toutes les dettes de la Société qui ne sont pas encore connues ou qui sont cachées à l'heure actuel et

(iv) dès lors la liquidation de la Société peut être achevée sans préjudice;

(v) d'approuver les comptes sociaux de clôture de la Société à la date des présentes;

(vi) de ce fait, la Société est dissoute et la procédure de liquidation est achevée; et

(vii) de conserver les livres, documents et dossiers de la Société durant une période de cinq (5) ans au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents (EUR 1.500,-)

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2013. Relation: EAC/2013/1723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032218/115.

(130039520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Piscine Parc Hosingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9836 Hosingen, 1A, Parc.

R.C.S. Luxembourg B 175.645.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebenundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf.

Ist erschienen:

Herr Harald Volker KANNEWISCHER, Dipl. Ingenieur HTL/FH/SIA, geboren in München(D), am 25. August 1962, wohnhaft zu CH-6330 CHAM, Luzernerstrasse 41.

Dieser Komparent, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

**Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Piscine Parc Hosingen S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hosingen.

Er kann durch einfachen Beschluss des oder der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben des Hallenbades im „Parc Hosingen“.

Die Gesellschaft darf andere, gleichartige oder ähnliche Unternehmen erwerben oder sich an solchen beteiligen und sämtliche einschlägigen Geschäfte betreiben, die geeignet sind, den Zweck der Gesellschaft zu fördern; desgleichen kann sie die Geschäftsführung solcher Unternehmen ausüben. Sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500.- €) und ist aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- €).

Die Geschäftsanteile werden integral gezeichnet und eingezahlt durch Herrn Harald Volker KANNEWISCHER, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile zwischen ihnen frei übertragbar. Sie sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter, sowie von Todes wegen an Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder die Nachkommen, bedarf der Genehmigung von Gesellschaftern, welche die drei Viertel des Gesellschaftskapitals darstellen müssen.

Die Übertragungen ist der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden ist.

Im Todesfall falls die Zustimmung nicht erteilt wird, können die Anteile von den übrigen Gesellschaftern, von akzeptierten Dritten oder von der Gesellschaft selbst, gemäss Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erworben werden. Der Preis errechnet sich auf Grund des Durchschnitts der Bilanzen der letzten drei Jahre oder in Ermangelung von drei Geschäftsjahren, auf Grund zweier beziehungsweise einer Bilanz. Wenn keine Gewinnzuteilung erfolgte oder wenn die Parteien sich nicht einigen können, wird der Preis von den Gerichten festgesetzt.

### **Titel III. - Verwaltung und Vertretung**

**Art. 9.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Sie werden von dem alleinigen Gesellschafter beziehungsweise von den Gesellschaftern ernannt und abberufen, welcher ebenfalls die Dauer und die Befugnisse der Mandate des oder der Geschäftsführer bestimmen.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben der oder die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

### **Titel IV. - Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 13.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz, nebst Gewinn- und Verlustrechnung, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5,00 %) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 14.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf, sondern sie wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.



### **Titel V. - Auflösung und Liquidation**

**Art. 15.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

### **Titel VI. - Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 16.** Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gilt das Gesetz vom 18. September 1933 und das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf EIN TAUSEND DREI HUNDERT EURO (1.300.- €)

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm davon Kenntnis gegeben hat dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Anschließend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Harald Volker KANNEWISCHER, der Komparent, ernannt.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9836 Hosingen, 1A, Parc,

WORÜBERURKUNDE, Aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Kannewischer, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 28 février 2013. Relation: CLE/2013/210. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

*Le Receveur (signé):* Rodenbour C..

FUR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 4. März 2013.

M. WEINANDY.

Référence de publication: 2013032096/121.

(130038624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

### **Columbus Monaco S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.124.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dunlion S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B138.978 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

by virtue of a proxy given under private seal on 20<sup>th</sup> of February, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of COLUMBUS MONACO S.A. (the "Company"), a public limited company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 76.124, and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on May 21, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 712, dated 30<sup>th</sup> of September, 2000 (the "Articles").

The Articles have been last amended pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, on 29<sup>th</sup> of May, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1673, dated 3<sup>rd</sup> of July, 2012.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1) Amendment of the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 30<sup>th</sup> of April to the 31<sup>st</sup> of October of each year, and subsequent amendment of article 7 of the Articles of Incorporation.

2) Change of the date of the annual general meeting and subsequent amendment of article 8 of the Articles of Incorporation.

3) Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the date of closure of the accounting year in order to bring it from the 30<sup>th</sup> of April to the 31<sup>st</sup> of October of each year.

The present financial year which started on 1<sup>st</sup> of November 2012 shall end on the 31<sup>st</sup> of October 2013.

#### *Second resolution*

As a consequence article 7 of the Articles of Incorporation is changed and shall have henceforth the following wording:

" **Art. 7.** The Company's accounting year begins on the first of November of each year and ends on the thirty-first of October of the following year."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the date and hour of the annual general meeting to the 15<sup>th</sup> of February at 11.00 am.

#### *Fourth resolution*

As a consequence article 8 of the Articles of Incorporation is changed and shall have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 15<sup>th</sup> of February at 11.00 am"

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février.

Devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Dunlion S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée suivant la loi du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.978 («l'Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Columbus Monaco S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.124, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 21 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 712, en date du 30 septembre 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, le 29 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1673, en date du 3 juillet 2012.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la réunion est bien constituée et, ayant reconnu pour être entièrement informée des résolutions à être prises conformément à l'ordre du jour suivant:

1) Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 octobre au lieu du 30 avril de chaque année, et modification subséquente de l'article 7 des statuts.

2) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 8 des statuts.

3) Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 octobre au lieu du 30 avril de chaque année.

L'année sociale en cours a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et se terminera le 31 octobre 2013.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence l'article 7 des statuts est modifié et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année prochaine.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle au 15 février à 11.00 heures.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence l'article 8 des statuts est modifié et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 15 du mois de février à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2013. LAC/2013/9343. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032253/117.

(130039629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Heco New Invest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.030.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December,  
was held before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

an extraordinary general meeting of shareholders of HECO NEW INVEST S.A., with registered offices at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (the "Company" and such meeting hereinafter the "Meeting"), incorporated by notarial deed of the undersigned notary, notary officiating in Esch-sur-Alzette, on December 5, 2012, by way of division of HECO S.A., S.P.F., not yet published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), whose articles of association have not been amended since.

The Meeting was presided by Mrs Sofia Da Chao, employee, residing professionally at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed Mrs Sophie Henryon, employee, residing professionally at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Mrs Brigitte Martin, employee, residing professionally at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

I. In conformity with the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915 (la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales) the extraordinary general meetings of shareholders was duly convened and all shareholders have received the agenda of the meeting in advance.

II. As appears from the attendance list, all 1,000 (one thousand) shares in the share capital of the Company, representing the entire issued share capital of the Company, are present or represented at the Meeting.

III. The general meeting of shareholders having validly been convened; the Meeting can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

(i) Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman with respect to the verification of the entire share capital of the Company being (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

(ii) Dismissals, Appointments and Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Baarn, the Netherlands.

(iii) Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the laws of the Netherlands in respect of a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

(iv) Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to the Netherlands.

After deliberation and discussions, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to acknowledge and approve the opening remarks and statements of the Chairman with respect to the verification of the entire share capital of the Company being (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Baarn, the Netherlands and to relieve the members of the board of directors of the Company and the statutory auditor of their mandate as per the date that a Dutch notary shall have passed the notarial deed of migration, transforming the Company into a Dutch private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid). The Meeting furthermore resolved to appoint Matijn Leonardus Henri HERMANS, residing at Merwedeplein 42, 1078 NE Amsterdam, the Netherlands as member of the board of managing directors of the Company

as from per the date that a Dutch notary shall have passed the notarial deed of migration and transforming the Company into a Dutch private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

*Third resolution*

The Meeting declared that the Company's articles of association (the "Articles") will be fully amended and restated by a notary, officiating in the Netherlands in order to conform its Articles to Dutch law requirements and transform the Company to a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

*Fourth resolution*

The Meeting resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to the Netherlands.

*Closing statements*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:  
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HECO NEW INVEST S.A., une société anonyme, avec siège social à 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société» et l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ci-après: l'«Assemblée») constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en vertu de la scission de Heco S.A., S.P.F., en date du 5 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis ce date.

L'Assemblée est présidée par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»), l'Assemblée nomme Mme Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire. L'Assemblée nomme Mme Brigitte Martine, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Conformément aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a été dûment convoquée et les actionnaires de la Société ont reçu l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires a réunion à l'avance.

II. Comme il ressort des certificats déposés, toutes les 1.000 (mille) actions dans le capital social de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

III. L'assemblée générale des actionnaires de la Société ayant été valablement convoquée; toutes les actions dans le capital social de la Société, l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le Président concernant la vérification de présence de l'intégralité du capital de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Démissions, nominations et approbation du changement de nationalité de la Société et la migration du siège social de la Société, de l'établissement principal, du lieu de l'administration centrale et de la gestion effective de la Société de la Ville de Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, à Baarn, les Pays-Bas;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation néerlandaise;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert.

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'Assemblée a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée fait par le Président concernant la vérification de la présence de l'intégralité du capital de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant cette Assemblée.

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée a décidé de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société, de l'établissement principal, du lieu de l'administration centrale et de la gestion effective de la Société de la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à Baarn, Pays-Bas, de sorte que la Société adopte la nationalité néerlandaise et d'accepter la démission des membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes de la Société à la date qu'un notaire néerlandais aura passé l'acte notarié de la migration et la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée néerlandaise (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*). L'Assemblée a décidé de nommer Matijn Leonardus Henri HERMANS, demeurant au Merwedeplein 42, 1078 NE Amsterdam, Pays-Bas comme administrateur de la Société à la date qu'un notaire néerlandais aura passé l'acte notarié de la migration et la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée néerlandaise (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*).

*Troisième Résolution*

L'Assemblée a déclaré faire modifier intégralement par-devant un notaire néerlandais, les statuts (les «Statuts») de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation néerlandaise et de transformer la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée du droit néerlandais (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*).

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires relatives au transfert de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers les Pays-Bas.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/263. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032369/140.

(130039378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**MCS Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.753.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen,  
on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),  
there appeared:

Mrs Eveline KARLS, employee, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,  
acting as a special proxy holder of:

"MCS GLOBAL (HK) LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, established and having its registered office at 17/F, Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road, Central, Hong Kong, registered under number 1659989,

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy under private seal given to her on 10 January 2013,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "MCS GLOBAL S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 164 753, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 09 November 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 04 on 2 January 2012.

The Articles of Association of said company have never been amended since then.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (20,000.- USD) divided into twenty thousand (20'000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each, fully paid up.

III.- That the principal has been, as of the date of the incorporation deed of the company, the sole and only owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company "MCS GLOBAL S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of said company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«MCS GLOBAL (HK) LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à 17/F, Beautiful Group Tower, 77 Connaught Road, Central, Hong Kong, immatriculée sous le numéro 1659989,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 10 janvier 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «MCS GLOBAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164 753, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 04 du 2 janvier 2012.

Les statuts de la société ne furent pas modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à VINGT MILLE DOLLARS US (20.000.- USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN DOLLAR US (1.- USD) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est resté, depuis la date de la création de la société, le seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «MCS GLOBAL S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> mars 2012. Relation: EAC/2013/2848. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013031832/97.

(130038776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

### **Apydos Labs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 175.681.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

La société anonyme APYDOS SA, avec siège à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B73.740, ici représentée par Monsieur Sinaly DIAMTENE, ingénieur, né le 15 juin 1970 à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), demeurant à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München et Monsieur Cong PENG, IT advisor, né le 4 décembre 1980 à Sichuan (Chine), demeurant à L-2560 Luxembourg, 22, rue de Strasbourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la recherche appliquée et le développement dans le domaine des technologies, de l'information et de l'automatisme industriel.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «APYDOS LABS S. à r.l.»

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.



**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des deux cent (200) parts sociales est souscrite par la société APYDOS SA, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2013.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Sinaly DIAMTENE, ingénieur, né le 15 juin 1970 à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), demeurant à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

2. Le siège social est fixé à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

*Avertissement*

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DIAMTENE, C. PENG et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> mars 2013. LAC/2013 /9498. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032169/93.

(130039715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Canadian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.147,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.509.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of January.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Canada Brands Finance LP, a limited partnership formed under the laws of the Province of Alberta (Canada), having its principal office at Windward 1, Regatta Office Park, George Town, KY-KY1-1103 Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Province of Alberta under number LP15675705,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, with full power of subdelegation, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Canadian Holdings S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170509 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 24, 2012, published in the Mémorial C of August 30, 2012, number 2161 and whose bylaws have been last amended by a notarial deed of August 25, 2012, published in the Mémorial C of September 26, 2012 number 2396.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

*First resolution*

The nominal value of the corporate units is removed.

*Second resolution*

The currency of the corporate capital is changed with effect as of August 25<sup>th</sup>, 2012, from Canadian Dollars (CAD) into United States Dollars (USD) at the exchange rate as of August 25<sup>th</sup>, 2012 (i.e. CAD 1/USD 1.0073) so that the corporate capital amounts to twenty thousand one hundred and forty-seven United States Dollars (USD 20,147) represented by twenty thousand and one (20,001) corporate units with no nominal value.

*Third resolution*

The corporate capital of twenty thousand one hundred and forty-seven United States Dollars (USD 20,147) represented by twenty thousand and one (20,001) corporate units with no nominal value is converted into a corporate capital of twenty thousand one hundred and forty-seven United States Dollars (USD 20,147) represented by twenty thousand one hundred and forty-seven (20,147) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

#### *Fourth resolution*

The article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

**5.1.** "The corporate capital is set at twenty thousand one hundred and forty-seven United States Dollars (USD 20,147), represented by twenty thousand one hundred and forty-seven (20,147) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### *Comparaît:*

Canada Brands Finance LP, un limited partnership formé selon les lois de la Province of Alberta (Canada), ayant son siège principal à Windward 1, Regatta Office Park, George Town, KY-KYi-1103 Grand Cayman, Cayman Islands et enregistré avec la Province of Alberta sous le numéro LP15675705,

Ici dûment représenté par Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société «Canadian Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170509 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié par devant Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 juillet 2012, publié au Mémorial C du 30 août 2012, numéro 2161 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 25 août 2012 publié au Mémorial C du 26 septembre 2012, numéro 2396.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, demande au notaire d'acter que:

#### *Première résolution*

La valeur nominale des parts sociales est supprimée.

#### *Deuxième résolution*

La devise du capital social est modifiée avec effet au 25 août 2012 des Dollars canadiens (CAD) aux Dollars américains (USD) au taux de change en date du 25 août 2012 (soit 1 CAD/1,0073 USD) de sorte que le capital social de la Société s'élève à vingt mille cent quarante-sept Dollars américains (20.147 USD) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sans valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

Le capital social d'un montant de vingt mille cent quarante-sept Dollars américains (20.147 USD) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sans valeur nominale est converti en un capital social de vingt mille cent quarante-sept Dollars américains (20.147 USD) représenté par vingt mille cent quarante-sept (20.147) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié et devra désormais être lu de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille cent quarante-sept Dollars américains (20.147 USD), représenté par vingt mille cent quarante-sept (20.147) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires ou charges de toutes formes qui seront supportés par la Société en relation avec le présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (1.300 EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom., prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 février 2013. Relation: EAC/2013/1716. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032206/105.

(130039434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**ALT Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.978.

In the year two thousand thirteen, the thirty-first day of January, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

2013-1 Aviation Loan Trust, a Delaware statutory trust incorporated under the laws of Delaware, with Wilmington Trust Company as owner trustee, located at 1100 North Market St., Wilmington, Delaware, 19890-1605, United States of America (the Sole Shareholder),

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

being the sole shareholder of ALT Luxembourg Limited, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company).

The Company was incorporated on 15 January 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves as follows:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

**" Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the

avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.5 Notwithstanding anything to the contrary contained in the foregoing, on or before January 31, 2021, the Company shall not be authorized or empowered to do anything that would cause 2013-1 Aviation Loan Trust (the Trust) to fail to qualify as a "grantor trust" for United States federal income tax purposes and in particular, but without derogation of the foregoing requirement, the Company's activities shall be limited to (i) owning certain loans, (ii) issuing certain loans and common shares, (iii) retaining certain proceeds in a non-interest bearing financial account, (iii) making payments and other distributions and (iv) engaging in other activities reasonably incident to the foregoing, provided that in no event shall such other activities include reinvesting the proceeds of any loans in any manner that would constitute a power to vary any investments of the Trust for purposes of Treasury regulation 301.7701-4(c)."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de janvier,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

2013-1 Aviation Loan Trust, un trust statutaire de l'Etat du Delaware constitué selon les lois du Delaware, ayant Wilmington Trust Company comme Trustee, situé à 1100 North Market St., Wilmington, Delaware, 19890-1605, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privé, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

étant l'associé unique de ALT Luxembourg Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg (la Société).

La Société a été constituée le 15 janvier 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

Après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, cette procuration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique prend la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5 Nonobstant toute disposition contraire dans ce qui précède, le ou avant le 31 Janvier 2021, la Société ne sera pas autorisée ou habilitée à faire tout ce qui pourrait empêcher la qualification de ou provoquer la perte de la qualité de «grantor trust» à 2013-1 Aviation Loan Trust (le Trust) aux fins fiscales américaines concernant l'impôt sur le revenu et, en particulier mais sans dérogation à l'obligation qui précède, les activités de la Société seront limitées à (i) la possession de certains prêts, (ii) l'émission de certains prêts et parts sociales ordinaires, (iii) la conservation de certains montants dans un compte non productif d'intérêt, (iii) effectuer des paiements et autres distributions et (iv) exercer d'autres activités raisonnablement incidentes à ce qui précèdent, à condition que ces autres activités ne comprennent en aucun cas un réinvestissement de produit résultant de prêts qui constituerait un pouvoir de modifier les investissements du Trust aux fins de la réglementation du Trésor 301.7701-4 (c).»

#### *Evaluation des coûts*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte, le notaire instrumentant et le mandataire de l'Associé Unique signent le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2013. Relation: EAC/2013/1719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032164/124.

(130039479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

#### **Hike Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 57.225.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Hike Securities S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 102 le 4 mars 1997,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 57225.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social à concurrence de quatorze millions quatre cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-trois euros et quarante-deux cents (14.459.263,42-EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros et cinquante-sept cents (16.785.230,57-EUR) à deux millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept euros et quinze cents (2.325.967,15.-EUR) par apurement des pertes reportées ressortant de la situation comptable arrêté au 30 septembre 2012 à savoir quinze millions cinq cent vingt mille

quatre-vingt-douze euros et cinquante-cinq cents (15.520.092,55-EUR) déduction faite des bénéfices ressortant à la même date, à savoir un million soixante mille huit cent vingt-neuf euros et treize cents (1.060.829,13-EUR).

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Divers.

I. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence de quatorze millions quatre cent cinquante-neuf mille deux cent soixante-trois euros et quarante-deux cents (14.459.263,42-EUR) pour le ramener de son montant actuel de seize millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente euros et cinquante-sept cents (16.785.230,57-EUR) à deux millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept euros et quinze cents (2.325.967,15.-EUR) par apurement des pertes reportées ressortant de la situation comptable arrêté au 30 septembre 2012 à savoir quinze millions cinq cent vingt mille quatre-vingt-douze euros et cinquante-cinq cents (15.520.092,55-EUR) déduction faite des bénéfices ressortant à la même date, à savoir un million soixante mille huit cent vingt-neuf euros et treize cents (1.060.829,13-EUR).

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale modifie le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-sept euros et quinze cents (2.325.967,15.-EUR) représenté par cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-dix (196.390) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à neuf cent soixante euros (960,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, R. CAURLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/12/2012. Relation: LAC/2012/60861. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032371/67.

(130039687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

### **Incentive Events S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Niederkorn, 12, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 175.678.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le sept février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU

Monsieur Gilles REULAND, technicien, né à Esch/Alzette, le 25 octobre 1985, demeurant à L-4570 Niederkorn, 12, rue Pierre Gansen

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
Incentive Events S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'organisation, la production, la coordination et la promotion de tous types d'événements ou de manifestations.

La société a encore pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Niederkorn.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Gilles REULAND, prénommé CENT PARTS SOCIALES .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société: Monsieur Gilles REULAND, prénommé

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.



III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4570 Niederkorn, 12, rue Pierre Gansen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Reuland, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2013. Relation: EAC/2013/1913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032375/72.

(130039677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

### **H.T.E. Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.652.

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H.T.E. PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 72652, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 50 du 15 janvier 2000,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER:

- en date du 11 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1758 du 10 décembre 2002;

- en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 106 du 27 janvier 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 303 du 6 avril 2005;

- en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 252 du 26 février 2007;

- en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 740 du 28 avril 2007;

- en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 44 du 7 janvier 2010,

ayant un capital social de quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000,- EUR), représenté par quarante-sept mille cinq cents (47.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

### Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinq cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013032360/62.

(130039563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

### **ING Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion quotidienne de la Banque est assurée par le Comité de Direction, dont la présidence est assurée par l'Administrateur Délégué à la gestion journalière.

Le Comité de Direction est composé des cinq dirigeants agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à Luxembourg (CSSF) conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le Comité de direction détermine la répartition entre ses membres des tâches de gestion qui relèvent de sa compétence. Il modifie cette répartition chaque fois qu'il l'estime nécessaire. Toutefois, le Comité de Direction conserve la responsabilité collective de toutes les décisions qu'il prend, même si la préparation de ces décisions incombe de manière individuelle à un ou plusieurs de ses membres en particulier. Chacun des membres du Comité de Direction ne peut exercer que les pouvoirs qui lui ont été explicitement attribués ou délégués. Il ne peut en aucun cas exercer des pouvoirs qui outrepasseraient ceux qui peuvent être exercés par le Comité de Direction dans son ensemble. La répartition (effective au 1<sup>er</sup> mars 2013) des tâches au sein du Comité de Direction est la suivante:

- Luc Verbeken, administrateur délégué, Président du Comité de Direction (à compter du 01.03.2013), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en remplacement de Rik VANDENBERGHE,

Corporate Audit Services, General Secretariat & Human Resources, Strategic Business Development, Bank Treasury, Commercial Banking, Strategy, Projects & Product Management, Marketing & Direct Channels

- Dirk Adriaenssens, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.03.2008), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg Retail & Private Banking

- Alain Cordenier, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 15.04.2011), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg Risks (CRM, MRM, NFR)

- Koen Hermans, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.01.2011), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg OPS & IT, Facility Management, Operational Excellence, Orange Bricks project

- Jean-Philippe Fohal, Directeur général, membre du Comité de Direction (depuis le 01.02.2012), avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg Finance, Tax, Procurement

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, Monsieur Rik Vandenberghe ne fait plus partie du Comité de Direction d'ING Luxembourg.

### *Mission du Comité de Direction*

Il est chargé de conduire la gestion journalière de la banque, en fonction des lignes de politique générale définies par le Conseil d'Administration. Le Comité de Direction répond de l'exécution de ses obligations devant le Conseil d'Administration. Il assume cette responsabilité de manière collégiale.

Le Comité de Direction est responsable du respect de l'ensemble des lois et des règlements qui gouvernent les activités d'ING Luxembourg, de la gestion des risques de toute nature liés à ces activités, et du financement d'ING Luxembourg.

Le Comité de Direction fera rapport sur ces différentes matières et discutera de la gestion des risques et des systèmes de contrôle internes avec le conseil d'Administration et le Comité d'Audit.

Le Comité de Direction établira, respectera et fera respecter les règles en matière de pouvoir de représentation pour les filiales d'ING Luxembourg.

Chaque membre du Comité de Direction exerce une autorité directe sur un certain nombre de départements de la banque. Les décisions du Comité de Direction demeurent cependant collégiales: chacune d'elles engage l'ensemble du Comité.

L'Administrateur Délégué est le remplaçant de chacun des autres membres du Comité de Direction. En l'absence de l'Administrateur délégué, chaque membre du Comité de Direction est le remplaçant autres membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032385/50.

(130039891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

### **Aureal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 160.879.

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «AUREAL S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 16, rue des Bains L-1212 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1604 du 18 juillet 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 160879.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Delphine HENSGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social en prestations et services commerciaux et participations financières, et par conséquent modification de l'article 4 des statuts de la Société.

2. Constat de libération de l'entière du capital social.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en indiquant que les actions sont soit nominatives ou au porteur.

4. Divers.

II. L'actionnaire présent et le nombre d'actions de l'actionnaire, est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par l'actionnaire présent, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et l'actionnaire unique présent déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction d'une convocation d'usage.

VI. Que la présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale ajoute à l'objet social les prestations de services commerciaux et participations financières et par conséquent modifie l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet toutes prestations et services commerciaux.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et peut prendre toute mesure et exécuter toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la libération du capital social moyennant un apport de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (23.250,-EUR) par l'actionnaire unique, de sorte que le capital social de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) de la société se trouve entièrement libéré.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale modifie l'article 5 comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la Loi prescrit la forme nominative.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale a été clôturée à 17.15 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à neuf cent quatre-vingt euros (980,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. HENSGEN, I. PETRICIC-WELSCHEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/12/2012. Relation: LAC/2012/60866. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032177/82.

(130039699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

### **GoldVue Acquisition S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 156.490.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GoldVue Investment S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156.480,

having been the sole shareholder of GoldVue Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée then existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156.490, incorporated by deed of the undersigned notary on 26 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2678 of 7 December 2010 and dissolved by deed of the undersigned notary on 21 December 2011 (the "Deed"), registered in Luxembourg A.C., on 30 December 2011, Relation: LAC/2011/59228, deposit with the Trade and Company Register on 30 January 2012 number L120017409 and published in the Mémorial number 669 of 13 March 2012.

The appearing party, represented by Maître Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 January 2013 (such proxy has been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and will be registered with this deed), declared and requested the notary to record that:

A formal error (erreur matérielle) occurred in the Deed which shall be rectified as follows:

(i) In the fourth paragraph of the Deed and in the corresponding French translation thereof, reference has been erroneously made to "TBU-9 S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 118.122" as the sole shareholder of the Company instead of "GoldVue Investment S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 156480 " which was the sole shareholder of the Company, so that such paragraph is to read as follows:

"There appeared Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of GoldVue Investment S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 156.480 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy dated 21 December 2011 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed".

The undersigned confirms its approval of resolutions recorded in the Deed pursuant to which the Company has been dissolved, has had full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company and has taken over all the assets and assumed all the liabilities of the dissolved Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto this rectification deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GoldVue Investment S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.480, ayant été l'associé unique de la société à responsabilité limitée GoldVue Acquisition S.à r.l., existant alors sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.490, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 26 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2678 du 7 décembre 2010 et dissoute par acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2011 (l'«Acte»), enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011, Relation: LAC/2011/59228, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 30 janvier 2012 numéro L120017409 et publié au Mémorial numéro 669 du 13 mars 2012.

La partie comparante, représentée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 janvier 2013 (laquelle a été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné et sera enregistrée avec l'Acte), a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Une erreur matérielle est apparue dans l'Acte devant être modifiée de la manière suivante:

(i) Dans le quatrième paragraphe de l'Acte et dans la traduction correspondante, une référence a été faite par erreur à "TBU-9 S.A., une société anonyme, constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.122" en tant qu'associé unique de la Société au lieu de «GoldVue Investment S.A, une société anonyme, constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.490», qui était l'associé unique de la Société de sorte que ce paragraphe doit être lu comme suit:

«A comparu M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GoldVue Investment S.A., une société anonyme, constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.490 (l'«Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 21 décembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le soussigné confirme son approbation des résolutions enregistrées dans l'Acte en vertu duquel la Société a été dissoute; a pris complète connaissance des statuts et de la situation financière de la Société; et a repris la totalité de l'actif et pris en charge la totalité du passif de la Société dissoute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte rectificatif est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2013. Relation: LAC/2013/6556. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013032350/92.

(130039572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

### **Morgan Stanley Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.137.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Morgan Stanley Liquidity Funds (the "Company"), a public limited company ("société anonyme") having its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") governed by Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 21 December 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 208 on 29 January 2013.

The Meeting is opened at 11 a.m., under the chair of Mrs Gaëlle Schneider, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sybille Shakir, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Clémentine Le Ruz, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholder represented (the "Sole Shareholder") and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxy, will remain annexed to the present minutes to be filed with the registration authorities.

II. That the agenda of the Meeting is the following (the "Agenda"):

1. Amendment to article 25 of the Articles concerning the accounting year and amendment to the first accounting year;

2. Amendment to article 22 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") concerning the general meetings of shareholders of the Company;

3. Appointment of Mr. Henry Kelly as additional director of the Company;

4. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

III. That as it appears from the attendance list, that all the three hundred and ninety thousand (390.000) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the present Meeting, representing the entire share capital of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the Agenda.

IV. That the Sole Shareholder represented acknowledges being sufficiently informed on the Agenda and considers being validly convened by the board of directors of the Company (the "Board") and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the Agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the Meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

*First Resolution*

Upon proposition of the Board, the Sole Shareholder decides to change the accounting year of the Company which will now end on 31st March of each year. The first accounting year, which begun on 21 December 2012, will therefore end on 31 March 2013.

As a consequence thereof, the Sole Shareholder resolves to amend Article 25 of the Articles concerning the accounting year period, so as to henceforth read as follows:

« **Art. 25. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of April of each year and shall terminate on the thirty-first of March of the following year. The first accounting year, which begun on the day of incorporation of the Company, i.e. 21 December 2012, will therefore end on 31 March 2013. »

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 22 of the Articles concerning the general meetings of shareholders of the Company, in order to provide that the annual general meeting of shareholders shall be held on the third Tuesday of the month of July.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Shareholder resolves that the first annual general meeting of shareholders shall be held on the fourteenth of June 2013.

The fourth paragraph of article 22 will henceforth read as follows:

"The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg at a place specified in the notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of July at 11:00 am Luxembourg time."

*Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Henry Kelly, born in Douglas, Isle of Man, on 5 October 1955, residing in 4, rue J-P Lanter, L-5943 Itzig, as additional director of the Company with effect as from the present Meeting.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the appearing party, was signed by the proxyholder together with us, the notary this original deed.

Signé: S. SHAKIR, G. SCHNEIDER, C. LE RUZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2013. Relation: LAC/2013/8599. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013032470/70.

(130039697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

**Ninolac International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9521 Wiltz, 64, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 149.550.

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Kessler Francis, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ninolac International S.A.", ayant son siège social au 69, Rue de la Fontaine, L-9521 Wiltz, R.C.S. Luxembourg section B numéro 149.550, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2009 par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2482 du 21 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette

Le bureau ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent (100) actions d'une valeur nominale de trois-cent dix euros (EUR 310) chacune, représentant 100% du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la société.

2. Modification subséquentes de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante suite à l'ajout d'un cinquante alinéa:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

La société peut acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société peut faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut réaliser des achats et ventes de matières premières et développer de nouveaux marchés. Elle peut développer un réseau commercial afin de favoriser la représentation et la promotion des produits à l'international.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent décide de modifier l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante suite à l'ajout d'un cinquième alinéa:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

La société peut acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société peut faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société peut réaliser des achats et ventes de matières premières et développer de nouveaux marchés. Elle peut développer un réseau commercial afin de favoriser la représentation et la promotion des produits à l'international.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 février 2013. Relation: EAC/2013/2146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032483/70.

(130039690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.